

La nouvelle organisation des affectations de la filière bilingue français-breton au collège ne passe pas !



C'est à l'occasion d'un conseil d'école à Jacques Prévert (Bruz) en avril dernier que l'ouverture de la filière bilingue Breton-Français au collège public Pierre Brossolette a été annoncée puis confirmée en mai par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

En effet, dans le cadre de la *convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne* signée en 2015 entre l'État, les universités et la Région Bretagne, il est prévu de développer les sites facilitant l'accès à l'enseignement bilingue français-breton. Le problème est que l'ouverture à Bruz implique, pour l'Éducation Nationale, la fermeture d'une des deux classes de sixième du collège Anne de Bretagne à Rennes ; jusqu'à présent seul collège du département d'Ille-et-Vilaine à permettre une scolarisation bilingue français-breton.

Mme LAHRER, présidente de Div Yezh Bro Roazhon, déplore en premier lieu l'absence d'une concertation large impliquant les différents acteurs locaux et les familles concernées par la rentrée 2018-2019. « *la nouvelle carte scolaire est irréaliste pour les familles : certains rennais proches du collège Anne de Bretagne vont voir leurs jeunes collégiens affectés sur Bruz !* ». Elle s'interroge aussi sur le rapprochement des fratries : « *l'étude rapide des propositions d'affectation envoyées par le DASEN aux familles ce jour fait apparaître que ce rapprochement ne sera validé qu'en cas de demande de poursuite en monolingue exclusivement et ce au motif d'un manque de capacité d'accueil en bilingue* ».

Bruno SÉLO, président de Div Yezh Bruz ajoute : « *Nos sentiments mêlent donc satisfaction et amertume. Satisfaction de voir un nouveau site qui vient récompenser la réussite de la filière de Bruz ouverte en primaire il y a quinze ans. Mais amertume sur le choix des services du rectorat d'ouvrir à la rentrée 2018 d'une façon quelque peu abrupte obligeant ainsi les parents d'enfants scolarisés en filière bilingue à imaginer dans l'improvisation de nouvelles organisations de vies* ».

Compte tenu de tous ces éléments, plusieurs familles ne s'y retrouvent pas. Après avoir alerté les services de la région et les services de l'Éducation Nationale, elles envisagent des procédures auprès du tribunal administratif.

Une autre inquiétude pour les parents est la probable disparité d'enseignement entre les deux sites : jusqu'à 6 matières à Anne de Bretagne contre 2 matières seulement annoncées à Pierre Brossolette. A ce jour, l'Éducation Nationale n'a laissé supposer aucun renforcement de l'offre à Bruz pour l'ouverture à la rentrée 2018. Le risque de *fuite* d'enfants scolarisés en bilingue vers le monolingue est à craindre, mettant ainsi à mal l'objectif de 20 000 enfants scolarisés en bilingue en 2020 fixé par la convention État-Région.

Photo prise devant le collège Anne de Bretagne :

Mme LAHRER, présidente de Div Yezh Bro Roazhon

M. Planchet, vice-président de Div Yezh Bruz et parent d'élève au collège Anne de Bretagne